

Redevance poids lourds : l'Alsace sur les rails, la Lorraine attendra

Le 16 novembre, l'Alsace devrait recevoir le feu vert du Parlement pour lancer sa redevance applicable sur les poids lourds circulant sur son territoire. Côté lorrain, où l'on craint un report du trafic routier, le sujet avance, mais plus lentement.

À partir du 16 novembre, le principe du pollueur-payeur devrait pouvoir s'appliquer en Alsace. L'ancienne région a obtenu du gouvernement la possibilité de soumettre à une redevance les poids lourds circulant sur son territoire et, particulièrement, sur l'A35. Le processus législatif arrive à son terme. Le vote de la dernière ordonnance se dessine. C'est la toute jeune Collectivité européenne d'Alsace (CEA) qui a décroché cette dérogation des années après le fiasco de l'écotaxe, torpillée par Ségolène Royal sous la présidence Hollande, et la liquidation d'Ecomouv' à Metz.

À l'horizon 2023, les Alsaciens vont ainsi pouvoir riposter aux Allemands qui, en instaurant un droit de passage le long de leur frontière dès 2005, ont détourné une partie de leur trafic vers la France. Le problème est que demain, le dispositif alsacien devrait provoquer les mé-

mes effets de bord en Lorraine. Certains élus régionaux ont donc pris les devants pour alerter l'État et réclamer à leur tour de pouvoir mettre en place une redevance sur l'A31. Mais comme souvent sur l'axe Thionville-Metz-Nancy, les choses semblent avancer toujours un plus lentement que chez le cousin alsacien.

C'est un peu le constat qu'ont dressé cette semaine les sénateurs socialistes de Meurthe-et-Moselle et Moselle, Olivier Jacquin et Jean-Marc Todeschini.

Contourner les lenteurs

Ils cosignent un appel à accélérer le pas avant que l'A31 ne soit un peu plus engloutie sous des flots supplémentaires de semi-remorques. « Forts de nos succès lors de l'examen de la loi Climat cet été dans laquelle est désormais inscrite (article 137) la possibilité pour les régions d'instaurer, à partir de 2024, une écotaxe en cas d'effets de bord, écrivent-ils, nous soutenons le fait que concernant la Lorraine, il faut agir plus vite dès lors que l'Alsace se dotera rapidement d'un dispositif de taxation des poids lourds. Ainsi, nous proposons que l'État lève et perçoive cette contribution dès à présent, et sans attendre que la loi 3Ds (ndlr: différenciation, décentralisation, déconcentration et



L'A31 n'est pas près d'être soulagée de ses poids lourds. L'idée d'une écotaxe sur cet axe se perd dans les méandres législatifs. Photo ER/ Alexandre MARCHI

simplification) termine son parcours législatif qui ressemble à un chemin de croix. » Une position qu'ils défendront au Sénat le 16 novembre, tandis que sera ratifiée l'ordonnance autorisant la CEA de se doter d'une « écotaxe ».

L'optimisme se maintient, même si, dans les faits, cette gabelle n'est pas près de voir le jour en Lorraine comme le déplore Olivier Jacquin : « Certes, nous avons eu une avancée avec l'inscription dans la Loi Climat de la possibilité pour les régions frontalières de mettre en place une écotaxe. Mais, après, c'est compliqué car cette Loi Climat précise qu'il faut que les régions por-

tent cette écotaxe. Ce qui signifie que les régions qui n'ont pas la compétence sur le routier doivent la prendre. Et ça, c'est une autre étape. Il faut que le Grand Est se positionne. Ce qui me fait dire qu'on en a pour dix ans... » D'où l'accélérateur que pourrait être « le véhicule alsacien » : « J'ai un amendement qui propose, pour contourner toutes ces lenteurs, d'engager directement l'État. Il pourrait, lui, lever une écotaxe sur le sillon lorrain, de suite. » La démarche a le soutien d'une centaine de collectivités de Meurthe-et-Moselle. À suivre.

Thierry FEDRIGO